chemins de fer seraient toujours un joujou propre à amuser certains oisifs, et que jamais ils ne joueraient un rôle sérieux dans la grande locomotion.

Il est vrai qu'à peu près à la même époque, M. Michel Chevalier affirmait que, grâce aux chemins de fer, le jour n'était pas loin où les Parisiens pourraient déjeuner à Marseille, dîner à Bordeaux et revenir à Paris pour l'heure de l'Opéra.

Il prétendait aussi que, grâce à la locomotion à vapeur, les intérêts des nations seraient tellement mêlés, qu'il n'y aurait plus de guerre possible.

C'étaient des chimères assurément : mais les rêves de Michel Chevalier et de ses confrères les disciples de Saint-Simon et du Père Enfantin étaient cependant moins absurdes que les affirmations de M. Thiers.

***

Nous avons aujourd'hui des automobiles à vapeur et à l'électricité : la mode s'en propage de plus en plus. Cette mode deviendra une fureur, comme celle des vélocipèdes.

Peut-être la voiture automobile n'aura-t-elle jamais l'élégance de la voiture traînée par deux beaux chevaux bien appareillés — encore n'oserions-nous l'affirmer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il serait fort imprudent aujourd'hui de se poser en ennemi des automobiles.

T.-P.

# Nouvelles du Jour

### Les viandes de conserve à Tours
### Soldats malades

Tours, 18 juin. — Une distribution de viandes de conserve ayant été faite au 4e escadron du 3e cuirassiers, comme au 3e escadron, les mêmes symptômes se sont produits et plusieurs hommes ont été assez sérieusement malades. Ils ont dû être transportés à l'hôpital où il y a actuellement plus de 60 soldats en traitement; en outre, 80 cavaliers sont soignés à l'infirmerie.

### L'arrestation d'un incendiaire à Vervins

Vervins, 18 juin. — On vient d'arrêter un jeune homme de 18 ans, qui a avoué, d'ailleurs, être l'auteur de plus de quinze incendies qui se sont produits depuis plus de cinq ans dans la région.

Ce terrible monomane, qui appartient à une très honorable famille, a déclaré que mettre le feu était chez lui une véritable passion. Son état mental va être examiné.

### Le duc et la duchesse d'Orléans à Bruxelles

Bruxelles, 18 juin. — Le roi a rendu visite ce matin au duc et à la duchesse d'Orléans; le comte et la comtesse de Flandre leur ont rendu visite dans l'après-midi. Le duc et la duchesse d'Orléans ont quitté Bruxelles à six heures du soir.

### Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Palestine

Berlin, 18 juin. — L'empereur Guillaume séjournera quinze jours en Palestine. Le sultan lui donnera une escorte d'honneur. La suite de l'Empereur comptera 90 personnes.

### Les qualités requises...

Un nouvel attentat vient, comme l'on sait, d'être commis en chemin de fer; or, coïncidence bizarre, les journaux américains annoncent qu'il vient de se fonder à New-York une agence dont le but est de fournir des compagnons de route aux voyageurs qui craignent de se trouver seuls dans les compartiments de chemin de fer, principalement au moment où le train s'engage dans un tunnel.

Les employés sont mis, moyennant une légère rétribution, à la disposition de cette catégorie de voyageurs.

Les qualités requises pour exercer cet emploi sont celles-ci : il faut avoir une physionomie ouverte, sympathique et souriante, une attitude distinguée, un esprit cultivé, anecdotique, et la connaissance pratique de deux ou trois langues...

Maintenant, nous ne garantissons rien. Le canard, comme le homard, se mange à l'américaine.

### Mariage électrique

Il nous manquait, après le mariage à bicyclette et c'est, naturellement, à New-York qu'il vient d'être consommé.

M. Charles Merten et Mlle Jennie Gilmor en sont les innovateurs. Les deux futurs se sont fait conduire à l'église en automobiles électriques; un orgue mû par l'électricité a joué des airs de circonstance, un phonographe a débité la marche nuptiale de *Lohengrin*, et, après la cérémonie, mariés et convives se sont réunis en un banquet dont tous les plats étaient fournis par une cuisine électrique.

*Il n'y a pas eu d'explosion.*

### Un héros pratique!

C'est Findlater, le *bag-piper* (cornemuseur) qui, à Dargai, sous une grêle de projectiles, menait son bataillon à l'assaut et, blessé deux fois aux chevilles, n'en continuait pas moins à avancer vers l'ennemi.

Mais Findlater, rentré en Ecosse, *ne fut* pas satisfait de son gouvernement et, malgré les défenses, s'engagea comme *ban-piper* dans un café-concert d'Aberdeen où il joue chaque soir la « Charge de Dargai ».

Findlater, assiégé de demandes par les barnums de tous pays, sait fort bien exploiter son succès; il a même trouvé la solution de l'éternelle question de l'interview : il n'accueille les reporters que moyennant finances; il fait payer l'interview 225 francs et 625 francs le droit de photographier sa personne.

L'héroïsme est devenu un « numéro » de music-hall.

### La pêche au requin

Les journaux de Marseille racontent que le patron pêcheur Joseph Guido se livrait, jeudi après-midi, avec ses hommes, au large de la grande jetée, à ses occupations de chaque jour, lorsque son attention fut attirée par la présence d'un squale qui rôdait autour de son embarcation. Il lui donna la chasse et réussit à le capturer, non sans peine. C'était un jeune requin de deux mètres de longueur et du poids de 150 kilos. Il a été transporté à la halle Vivaux, où il a été dépecé.

### La Russie en Chine

Londres, 18 juin. — Le correspondant de l'*Agence Reuter* à Shanghai se dit en mesure d'affirmer que la seule concession de chemin de fer accordée à la Russie dans le Kouang-Si est celle de la ligne de Tai-Yen-Fou à Ching-Ting-Fou.

Aucune autre concession ne lui a été accordée et tous les bruits à ce sujet sont sans fondement.

## CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

*Séance du 16 juin 1898*

Présidence de M. E. Duvillier, président

LES AFFAIRES D'IMPORTATION EN SERBIE. — M. le Président communique une lettre du consul de Serbie au Havre relative aux relations d'affaires à ouvrir avec la Serbie. Les intéressés en seront informés par la voie de la presse.

LE TYPE DU COTON AU TERME DU HAVRE. — M. Georges Motte, président du groupe des filateurs de coton de Roubaix-Tourcoing, attire l'attention sur la note suivante adressée à la Chambre de Commerce du Havre.

FILATURE DE COTON. — Projet de note à envoyer, après avis favorable des Chambres de commerce cotonnières, à la Chambre de commerce du Havre :

« Nous croyons devoir vous signaler le grave inconvénient qui résulte, pour la filature de coton, de la manière dont s'établit sur votre place la cote du terme.

» On a pris comme base de cette cote une qualité intermédiaire entre le Low Middling et le Good Ordinary, ces classements eux-mêmes n'ont de commun que le nom avec les classements identiques qui servent à vos courtiers pour les cotons disponibles.

» Il en résulte que tous les acheteurs de fils et de tissus qui suivent très attentivement chaque jour les fluctuations de votre terme, se figurent que nous pouvons acheter notre matière première aux prix qui leur sont communiqués par les journaux et ils ont la prétention de régler leurs offres sur ces cotes qui ont un caractère vraiment officiel. Vous savez mieux que qui que ce soit qu'il y a là une erreur profonde et que nous devons payer une prime importante sur cette cote pour obtenir un coton de qualité moyenne.

» Pour mieux éclairer l'opinion publique nous venons vous demander s'il ne serait pas possible de modifier vos usages.

» Il serait fort à désirer que vous puissiez prendre le « très ordinaire » comme base de la cote du terme et que les classements du terme soient exactement les mêmes que ceux du disponible. C'est une réforme dont nous ne pouvons pas découvrir les inconvénients pour les transactions de votre place et qui rendrait un indiscutable service à tous les industriels. »

Après explications complémentaires fournies par M. Georges Duvillier, la Chambre de Commerce décide d'appuyer la réclamation du groupe des filateurs de coton près de la Chambre de Commerce du Havre.

LA LISTE DES ÉLECTEURS A LA CHAMBRE DE COMMERCE. — L'Assemblée désigne M. Édouard Six pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste des électeurs de la Chambre de Commerce.

LAINES DES INDES, SURTAXE D'ENTREPÔT. — M. le Président donne communication de la correspondance échangée récemment à propos de l'exemption de la surtaxe d'entrepôt sur les laines des Indes. La Chambre de commerce décide, si elle n'obtient pas satisfaction, de demander par voie parlementaire une modification à la loi de 1872 (tableau C), afin d'éviter le retour des difficultés suscitées au commerce par l'administration des douanes.

TARIF DOUANIER SUR LES TISSUS DE COTON. — Sur un rapport oral de M. Georges Duvillier, la Chambre de commerce donne un avis très favorable à un projet de simplification du tarif douanier concernant les tissus de coton, destiné à faciliter l'application de ce tarif aux colonies.

ENQUÊTE SUR LA GARE. — M. le Président rend compte du résultat de l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu à propos du projet de cœlamiement et de reconstruction de la gare, enquête qui a abouti à l'adoption des plans de la compagnie ainsi que les vœux formulés à ce sujet par la Chambre de commerce.

LES AFFAIRES D'IMPORTATION EN SERBIE. — La Chambre de Commerce de Tourcoing a reçu la lettre suivante :

« Havre, le 20 mai 1898.

» Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Tourcoing,

» Le gouvernement serbe, dont je suis le Consul en France, pour la région nord-ouest et de l'ouest, me demande des renseignements sur les produits industriels de ma région.

» Il désirerait avoir les « catalogues » des fabriques et grandes maisons marchandes, avec échantillons et les prix y afférents.

» Je crois devoir porter ce désir à votre connaissance.

» Notre industrie française ne pourrait que trouver profit à être mieux connue à l'étranger; aussi je m'empresserai de communiquer au bureau central des douanes à Belgrade tous les renseignements et statistiques qu'il vous sera possible de m'envoyer.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus parfaite considération. » *Le Consul de Serbie,*

» Paul VINCENT ».

# Chronique Locale

## ROUBAIX

## UN GRAVE ACCIDENT

### dans le quartier de la Grande-Vigne

*Deux maisons en construction qui s'effondrent. — Quatre ouvriers blessés*

Le quartier de la Grande-Vigne a été, samedi matin, le théâtre d'un grave accident : deux maisons en construction se sont effondrées et quatre ouvriers qui y travaillaient ont été retirés blessés de dessous les décombres.

Voici dans quelles circonstances l'accident s'est produit.

### Les maisons de la « Ruche Roubaisienne »

Au delà du pont de la Vigne, entre la rue d'Oran et le chemin de Cartignies, se trouve un terrain, il y a quelques années encore absolument désert et qui aujourd'hui est en partie couvert par des maisons appartenant à la société d'habitations à bon marché la *Ruche Roubaisienne*.

Plusieurs de ces maisons sont déjà habitées et d'autres en construction. Parmi ces dernières, deux constructions situées sur le prolongement de la rue Delespaul étaient presque achevées et les maçons devaient planter samedi même le traditionnel bouquet sur le faîte des cheminées.

Ces deux maisons à deux étages et à mur mitoyen étaient isolées du reste du groupe.

Leur façade mesurait quatre à cinq mètres de largeur et elles s'élevaient à une quinzaine de mètres de hauteur.

Construites en briques rouges, elles avaient un aspect simple mais assez coquet.

Les travaux commencés il y a près de trois mois devaient se terminer, nous l'avons dit, dans un bref délai.

### L'ACCIDENT
### Le récit d'un témoin

*Samedi matin, cinq ouvriers, travaillant pour le* compte de l'entrepreneur, mettaient la dernière main aux maçonneries. Ils se trouvaient sur le faîte du bâtiment.

» Il pouvait être dix heures et demie, nous raconte un témoin, je passais en face des deux maisons de *La Ruche*. Tout à coup un épouvantable craquement se fit entendre. Instinctivement, je me jetai de l'autre côté de la route en poussant un grand cri d'effroi. Au même moment, je vis les murs des deux constructions s'effondrer, entraînant cheminées et charpentes et aussi naturellement les ouvriers qu'une seconde avant j'avais vus sur le sommet en train de poser les dernières briques. Les malheureux tombèrent pêle-mêle avec les poutres, les barres de fer et les blocs de maçonnerie.

» Un nuage de poussière s'éleva, et, pendant un instant, il me fut impossible de rien distinguer. Bientôt cependant je pus me rendre compte de l'accident et j'aperçus, sur l'un des sommiers de l'étage, accroché par les habits, l'un des maçons, qui semblait faire des gestes désespérés. Ses camarades étaient ensevelis sous les décombres et je crus bien qu'on ne les retirerait pas en vie. »

### Les secours

Le formidable bruit produit par la chute des matériaux et des murailles avait mis en émoi tout le voisinage.

Des ouvriers, occupés non loin de là, accoururent aussitôt et organisèrent promptement les secours.

Tandis qu'on cherchait à dégager les quatre maçons qui gisaient sur le sol du rez-de-chaussée recouverts de débris de toute nature, un homme, voyant le danger que courait l'ouvrier resté suspendu à l'extrémité du bâtiment, qui pouvait s'écrouler également d'un moment à l'autre, résolut de le faire descendre.

### Un périlleux sauvetage

M. Emile Avenne, chef de travaux, — c'est le nom et la qualité du courageux sauveteur — avec d'inouïes précautions, parvint jusqu'au maçon, Louis Campener, qu'il put, sans ébranler davantage la construction, faire descendre avec lui sain et sauf, sur le sol.

Campener, qui n'avait aucune blessure, en fut quitte pour une effroyable peur.

### Les victimes

Malheureusement, ses camarades, que des personnes venaient de retirer des décombres, portaient tous des blessures plus ou moins graves.

Transportés dans une maison voisine, ils reçurent les premiers soins, MM. les docteurs Leurelle et Montagne, mandés en toute hâte, ne tardèrent pas à arriver. *Ils firent des pansements sommaires.*

Deux vicaires de la paroisse du Sacré-Cœur se trouvèrent également bientôt sur les lieux de l'accident et l'une des victimes, dont l'état semblait plus alarmant, reçut les secours de la religion.

Les blessés sont :

Arthur Roeland, âgé de 24 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de la Planche-Trouée, à perdu connaissance. A ressenti une très forte contusion et son état inspire de sérieuses inquiétudes. On craint des lésions internes.

Nicolas Prévost, 37 ans, maçon, demeurant impasse Nabuchodonosor, domicilié à Lamain (Belgique) : blessure assez forte à la tête, à l'œil droit et contusions aux jambes et sur tout le corps.

J.-B. Duprez, 54 ans, demeurant boulevard de Reims; contusions aux jambes. Ce blessé a reçu, ainsi que le précédent, des soins chez Mme Bonenfant, cabaretière.

Roeland, Prévost et Duprez, ont été admis à l'Hôtel-Dieu.

Jean Verbroeck, 19 ans, manœuvre, demeurant rue de Bouvines, maison Fontier, multiples contusions sur tout le corps, a été transporté chez M. Dhal, débitant de tabac, rue de Cartignies, et ensuite à son domicile.

### L'ÉMOTION DANS LE QUARTIER
### Les mesures de précaution

La nouvelle de l'accident se répandit vite dans le quartier et de nombreux curieux se trouvèrent bientôt réunis en face des maisons effondrées dont il ne reste plus qu'une partie des quatre murs et de la façade.

Dans la crainte d'un nouvel effondrement, une barricade en bois fut placée de suite autour des constructions.

Sur qui retombent les responsabilités de ce grave accident? *Il serait difficile de le dire, la cause du sinistre n'étant pas encore bien connue.*

**Le XXVe anniversaire de la consécration de la ville de Roubaix au Sacré Cœur.** — Ce soir, à six heures et demie, sera renouvelée, en l'église du Sacré-Cœur, la consécration de la ville de Roubaix au Sacré-Cœur, consécration qui fut faite, il y a vingt-cinq ans, le 20 juillet, avec une solennité particulière et dans des circonstances qu'il est utile de rappeler.

A la fin de l'Empire, Roubaix, qui comptait déjà plus de soixante-dix mille habitants, ne possédait que trois églises : son antique sanctuaire de Saint-Martin, Notre-Dame, qui avait été ouverte au culte en 1846 et Sainte-Elisabeth, tout récemment inaugurée. En raison de sa population qui augmentait chaque année, dans des proportions notables, ces trois églises étaient devenues manifestement insuffisantes et le besoin se faisait impérieusement sentir de créer de nouvelles paroisses dans les quartiers excentriques qui prenaient des proportions importantes.

Déférant aux instances pleinement justifiées du clergé de la ville, la municipalité décida la construction de quatre nouvelles églises : l'une au quartier de l'Epeule, l'autre dans celui du Jean-Ghislain, la troisième au Fontenoy et la quatrième à la Potennerie.

Un délai de seize années était prévu pour l'exécution de ces travaux, dont l'entreprise devait se succéder de quatre ans en quatre ans.

L'ensemble de ce projet a été réalisé et au delà puisque Roubaix compte actuellement huit églises consacrées au culte et qu'il en possédera bientôt une neuvième. Mais cette réalisation devait être l'œuvre, en grande partie, de l'initiative privée au lieu d'être due à l'action publique.

Le quartier de l'Epeule devait être le premier doté de son église, dans les prévisions de la municipalité. Pendant que se poursuivaient les négociations pour l'érection de cet édifice, le nouveau curé de Saint-Martin, M. l'abbé Burlaux, faisait appel au généreux concours des catholiques roubaisiens pour entreprendre, en même temps, la construction d'une église dans le quartier du Jean-Ghislain. Un terrain fut offert, et l'église, que l'on se proposait d'y ériger, devait être dédiée à Ste-Rosalie, patronne de la donatrice.

Sondain éclate la guerre néfaste de 1870, suivie de la terrible invasion du territoire français par les armes ennemies qui, malgré les prodiges de valeur de l'armée du Nord, ne tardent pas à arriver jusqu'aux confins de notre région.

Par suite de ces funestes évènements, la construction des églises en projet se trouve différée; mais un groupe de Roubaisiens, dont la foi est ardente, s'entendent pour promettre de faire élever un sanctuaire qui serait dédié au Sacré-Cœur, si la ville est préservée de l'invasion étrangère.

C'est en exécution de cette promesse, considérée avec raison comme un vœu, que grâce à des dons généreux fut commencée, sous le vocable du Sacré-Cœur, l'église du quartier Jean-Ghislain qui devait primitivement être dédiée à Sainte-Rosalie.

La bénédiction de cette église eut lieu le 20 juillet 1873. Cette cérémonie revêtit un caractère grandiose et imposant. En raison du mobile qui avait présidé à l'érection de l'édifice, elle fut accompagnée de la consécration solennelle de la ville de Roubaix et de ses habitants au Sacré-Cœur. Ce fut une magnifique manifestation de foi et de piété.

Un cortège de plus de cinq cents hommes appartenant à toutes les classes de la société, parti de Saint-Martin, se rend à la nouvelle église inachevée. Sur tout le parcours d'autres hommes se joignent à ce groupe imposant et l'enceinte de l'édifice est insuffisante à contenir tous les assistants.

En tête du cortège flotte dans les rayons d'un soleil radieux une bannière du Sacré-Cœur en velours brodé d'or, surmontée des armes de la ville et portant l'inscription *Roubaix au Sacré-Cœur* avec en-dessous le touchant chronogramme : A SACRATISSIMO CORDE IESV GALLIÆ PAX ET PROPITIATIO PLEBIS « par le Sacré-Cœur de Jésus paix à la France et miséricorde à son peuple », fournissant par ses lettres numérales la date 1873.

Partout, sur son passage, la bannière est l'objet d'une respectueuse et sympathique attention. Elle est portée par un ouvrier tisserand et les cordons sont tenus par des patrons, des employés et des ouvriers « en signe d'union de toutes les classes dans une même pensée, dans un même acte de foi », dit une relation de cette fête publiée dans le *Journal de Roubaix*, sous la signature de M. L. Scrépel-Chrétien. Les rues étaient magnifiquement décorées et devant le *Cercle de la Concorde* s'élevait un superbe arc de triomphe.

Après la bénédiction de l'église, le vénéré doyen de Saint-Martin, au milieu de l'émotion générale et vivement ému lui-même, prononça la consécration au Sacré-Cœur. Cette double cérémonie fut rehaussée par des chants exécutés avec un ensemble parfait et un chaleureux enthousiasme, avec accompagnement d'instruments, sous la direction de M. l'abbé Tilmant, alors vicaire à Saint-Martin, actuellement vice-doyen curé de Sainte-Elisabeth.

C'est pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de cette cérémonie dont les assistants ont gardé un touchant souvenir que, sur l'initiative du dévoué curé, M. l'abbé Caudde, aura lieu, ce soir, à six heures et demie, l'office solennel où le R. P. Lamotte, le prédicateur très apprécié de la retraite préparatoire, prononcera un sermon de circonstance et où M. le chanoine Berteaux renouvellera la consécration de la ville de Roubaix au Sacré-Cœur.

**L'Office central des œuvres sociales et charitables de Roubaix.** — Jeudi 23 juin, à cinq heures de l'après-midi, l'Office central de Roubaix tiendra, salle de la Société artistique, rue de l'Alouette, son assemblée générale.

Il sera rendu compte des opérations pendant le premier exercice 1897-1898.

A cette occasion, M. Léon Lallemand, correspondant de l'Institut, membre du conseil d'administration de l'Office central des Œuvres de bienfaisance de Paris, fera une conférence sur les dangers de la centralisation de l'assistance entre les mains de l'Etat et sur la nécessité de l'organisation de la charité au moyen des offices centraux.

L'importance de la question n'échappera à personne, son opportunité est d'autant plus grande que tout le monde peut constater l'absorption progressive et ininterrompue par l'Etat de toutes les œuvres et entreprises dues à l'initiative privée.

M. Léon Lallemand était mieux placé que personne pour traiter ce grave sujet, car ce grand savant s'est consacré depuis de longues années à cette étude, et les nombreux travaux qu'il a publiés ont attiré sur lui, non seulement l'attention de l'Académie des sciences morales et politiques, mais de tous ceux qui, à un titre *quelconque, s'occupent des questions de bienfaisance.*

Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs et surtout les dames de charité à assister en grand nombre à la réunion générale de l'Office central, car elles y entendront développer un sujet qui, au point de vue social comme au point de vue moral, a une importance capitale.

**Institut technique roubaisien.** — *Cours du soir.* — Voici, par ordre de mérite, dans chaque section, les noms des ouvriers et contre-maîtres qui ont passé, avec succès, le concours écrit :

*Teinture.* — 1re année : Charles Delerue, Arthur Declercq, François Buhl, Ernest Dubled, Albert Lemahieux. — 2e année : Boussemart, Vital Minet, Joseph Decok.

*Filature.* — 1re année : Georges Maghin, Joseph Raphaël, Louis Ketelers, Louis Desfontaines, Elie Daricque. — 2e année : Vital Minet, Georges Graper, Julien Ketelers, Louis Boudry, Emile Legay.

*Tissage.* — 1re année : Poissonnier, Vandebogarde, Ledru, Comerre, Lachart, Vereck, Jaussen, Serrurier, Willem, Plaitin, Vandersteene, Lecroart, Lemaître, Ramu, Lecot, Fievet, Vandecasteele. — 2e année : Leman, Lentenois, Queuche, Dépraetre, Descamps.

*Cours des conducteurs.* — Lentenois, Minet, Delebeke, Legay, Dithamel.

*Electricité.* — 1re année : Delebeke, Maghin, Gosse, Ketelers Louis, Lechautre, Dumont, Dumez, Caby, Lachaert, Boulez, Delannoy, Dautricourt. — 2e année : Vital Minet, Léon Lentenois, Julien Ketelers, Victor Delcroix, Jules Delebois, Maurice Duhamel, Jules Petit.

L'examen oral, devant le jury spécial, aura lieu mardi prochain 21 courant, pour le tissage; mercredi prochain 22 courant, pour l'électricité; jeudi prochain 23 courant, pour la filature; vendredi 24 courant, pour la teinture; samedi 25 courant, pour les conducteurs.

Chacun de ces examens commencera à huit heures et *quart et comprendra les deux années réunies.*

**L'ouverture de la pêche à la ligne.** — Enfin, le jour tant désiré est arrivé pour les pêcheurs à la ligne. Les nombreux amateurs pourront se livrer aujourd'hui à leur sport favori, c'est l'ouverture! Ils seront légion les fervents de la *gaule* qui partiront ce matin, à la première heure, pour aller le long de paisibles rivières taquiner le goujon ou l'ablette.

Nous leur souhaitons bonne chance. Que nombreux soient les naïfs poissons qui étourdiment viendront mordre à l'hameçon!

**Au « Cercle Polyglotte ».** — A l'assemblée générale trimestrielle qui a eu lieu vendredi soir, au café Pandore, près de quarante membres étaient présents. Ce nombre indique bien la vitalité du Cercle surtout en pleine saison d'été, où les réunions de ce genre sont quelquefois délaissées.

Messieurs le secrétaire et le trésorier ont ouvert la séance par la lecture de différents rapports qui ont établi la bonne marche et la situation satisfaisante du Cercle.

M. le président Dhamel met ensuite aux voix le projet d'excursion qui est inscrit à l'ordre du jour.

Après une épreuve douteuse, le voyage au Mont-Trinité et Tournai est voté, en opposition à celui de Paalempin. Cette excursion aura lieu le 3 juillet prochain.

Samedi 25 juin, réunion exceptionnelle pour la réception de deux professeurs du collège national de Glasgow (Écosse), MM. Ch. Douglas et Corbett, membres correspondants du Cercle.

Ces messieurs, dans une conférence humoristique, relateront leur voyage de Glasgow à Roubaix, par Edimbourg, Leith et Dunkerque.

Le Cercle saisira avec empressement cette occasion qui lui est offerte pour accueillir convenablement des étrangers qui veulent bien, dans leur passage à Roubaix, apporter à ses membres, le concours de leur savoir et de leur haut enseignement.

**A la Société Photographique de Roubaix.** — Cette société vient de se réunir en son local; après l'ouverture de la séance, le secrétaire annonce l'adhésion de quatorze nouveaux membres, parmi lesquels figure le nom de M. de Montalembert, député de Roubaix.

M. Constant, président, proclame les résultats du concours : Concours trimestriel : étude de chien. 1er prix, médaille d'argent, M. Carbonnelle « Attentif »; 2e prix, diplôme, M. E. Wissant « Après la promenade »; 3e prix, diplôme, M. J. Lecreux « Ne bougeons plus ».

Concours de Travailleurs en action. Mai : 1er prix, diplôme, M. E. Dervaux, « X »; 2e prix, diplôme, M. Guerin, « Faucheur »; 3e prix, diplôme, M. Carbonnelle, « Contrôle ».

MM. Carbonnelle et E. Dervaux sont proclamés hors concours, le premier pour trois mois et deux concours trimestriels, le second pour trois mois.

Lundi 27 courant aura lieu une séance publique avec conférence sur le choix d'un sujet : les tours de mains, les insuccès en photographie.

**Institution Notre-Dame des Victoires.** — *Excursion scolaire à Anvers.* — C'est jeudi prochain 23 juin, qu'aura lieu cette intéressante excursion, que nous avons annoncée il y a quelques jours.

Le choix d'Anvers, comme but d'excursion scolaire, est certes très heureux. Anvers est l'une des plus curieuses, sinon la plus curieuse, des villes de la Belgique : l'aspect de la ville, l'Escaut qui y est large de 350 mètres, ses musées et ses églises qui renferment les chefs-d'œuvre de Rubens, le port où l'on peut visiter des Transatlantiques, et surtout le jardin zoologique, le plus grand du monde : tout cela est de nature à faire passer aux élèves du collège une journée très intéressante, en même temps que bien instructive.

Les anciens élèves du collège et les parents des élèves sont invités à prendre part à l'excursion. Ils sont priés d'envoyer leurs noms à M. l'Econome avant mardi à midi.

**Une fête à l'église Saint-Sépulcre.** — La paroisse Saint-Sépulcre se prépare à célébrer la fête annuelle de Notre-Dame du Perpétuel-Secours. Voici l'ordre des exercices : le dimanche 19, à trois heures, vêpres solennelles, recommandation des intentions, sermon et salut à l'autel de la Sainte-Vierge.

Tous les jours de la semaine, messe à sept heures, messe suivie de la vénération de la Sainte-Image.

**Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne.** — Le bureau du conseil central de la société de secours mutuels St-Joseph se réunira aujourd'hui dimanche, à 11 heures 1/2 précises, au siège syndical, 22, rue de la Paix.

**Union commerciale de Roubaix et de ses cantons.** — On nous prie d'insérer le compte-rendu suivant, de la séance du comité du 14 juin 1898 :

« 1° La séance est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence de M. Wicart;

» 2° Distribution de deux fascicules sur la suite aux coopératives aux membres du comité présents. Ces messieurs décident que la dite brochure sera distribuée à chacun des membres de l'Union qui assistera à l'assemblée *générale obligatoire trimestrielle du lundi 20 juin 1898*;

» 3° Le comité procède ensuite à l'admission de cinq nouveaux membres actifs;

» 4° Le comité approuve le rapport de M. Ch. Hache, trésorier, sur le compte courant;

» 5° Le comité invite M. Provoyeur à lui présenter un nouveau modèle de cachet;

» 6° Le comité ajourne les rapports de MM. Guichard et Leclercq au sujet des patentes et de la boucherie coopérative pour supplément de travail;

» 7. Le comité prend en considération une lettre de l'Union Commerciale de Boulogne-sur-Mer, relative à un procès en cours contre un débailleur. Procès déjà gagné devant le Tribunal de Commerce de cette ville. Le comité décide également de participer, pour une somme de 50 francs, aux dépenses que pourraient occasionner les frais d'appel, le débailleur ayant fait appel du jugement.»

« 8° Le Comité approuve le complément du travail de M. Wicart sur la suite aux coopératives. Il approuve également les lettres adressées à M. Daschanel, président de la Chambre des députés et à M. Destrégnit de Tours, au sujet d'un organe politique et commercial;

» 9° Le Comité décide l'envoi d'une brochure à M. Christophle, président de la ligue, à MM. les Présidents et Comités des Unions commerciales et syndicats de Paris. Sur la demande de M. le secrétaire général, le Comité décide d'en envoyer également à chacun de Messieurs les sénateurs et députés et aux pouvoirs publics intéressés.

» 10° Le comité approuve toutes les démarches faites par M. Wicart auprès du président de la ligue;

» 11° M. le Président *rend compte d'une* visite qui lui a été faite par M. le Contrôleur des contributions au sujet de l'Union Commerciale;

» 12° Le Comité décide qu'il sera envoyé de nouvelles lettres à MM. les Sénateurs au sujet de l'amendement G. Berry, député, qui va leur être présenté;

» 13° Le Comité émet le vœu suivant, avec l'espoir d'être compris de tous, pour le bien du petit commerce roubaisien et des communes limitrophes : « Il invite MM. » les propriétaires ou premiers locataires à ne point » louer leurs maisons aux débailleurs, toujours trop nom» breux, qui font un tort considérable à la petite indus» trie et au commerce en général. Ces gens ne paient » pas des droits désirables alors que les autres paient pa» tentes et contributions et de plus, ils ramassent en » quelques jours l'agent liquidé sans aucun profit pour » notre ville ».

» 14° Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour pour l'assemblée générale obligatoire du 20 juin.

» 15° La séance est levée à 11 h. 20.

» Le Secrétaire général, PRATTE-BUISINE. »

« *Ordre du jour de l'Assemblée générale obligatoire trimestrielle du lundi 20 juin 1898 au café Pandore, 28, rue Pauvrée à huit heures précises.* — Messieurs les membres de l'Union voudront bien être porteurs de leur convocation qui sera réclamée à l'entrée, en même temps qu'il leur sera distribué un petit fascicule sur la suite aux coopératives. Il en sera également distribué aux nouveaux adhérents, sur la présentation de leur feuille d'adhésion.

» 1° Rapport du secrétaire général;

» 2° Proposition de suppression des paragraphes 3 art. 14 et 2 art. 19 des statuts (amendes);

» 3° Communication de M. Pratte-Buisine sur l'urgence à faire de nouveaux adhérents;

» 4° Proposition de M. Ch. Hache sur la nécessité de compléter l'éducation commerciale des membres de l'Union par des conférences amicales et contradictoires;

» 5° Communication de M. Guichard sur l'augmentation générale des contributions et patentes à Roubaix;

» 6° Communication de M. Provoyeur sur l'incohérence qu'on remarque dans les tarifs d'octroi;

» 7° Commentaires de M. Cl. Florin sur quelques chapitres de la seconde brochure : « 1° Ne supprimez pas les patrons; 2° cause générale du malaise économique; 3° mobilisation des capitaux; 4° terribles responsabilités. »

» 8° Invitation aux membres de l'Union, désireux de communiquer avec le bureau pour des causes diverses, à se présenter aux séances de bureau le 2e et 4e mardi de chaque mois à neuf heures du soir, au local habituel.

» *Nota.* — M. Pratte-Buisine, secrétaire-général, croit devoir rappeler à Messieurs les membres de l'Union l'engagement pris par eux à l'assemblée générale obligatoire trimestrielle de mars d'amener chacun un nouveau membre à l'assemblée générale de juin. Il a à cet effet adressé aux 425 membres actifs en même temps que leur convocation, une feuille d'adhésion, qu'ils voudront bien faire remplir par un commerçant parent ou ami. Il faut nous unir nombreux et nous solidariser pour défendre le petit commerce gravement compromis. « Eu avant pour la défense de nos droits. »

» Le secrétaire général, PRATTE-BUISINE. »

**L'assaut d'armes au Demi-Cercle.** — C'est aujourd'hui que le *Demi-Cercle*, sous la direction de son maître d'armes, M. Ad. Dubar, offrira à ses membres honoraires son assaut annuel, sous la présidence de M. le colonel Roger.

Il nous suffira, pour donner une idée de l'intérêt que présentera cette séance, de signaler les lames qui y prendront part; MM. Guillermin, maître d'armes au 43e de ligne; Simonau, adjudant au 19e chasseurs à cheval, Arnould, maître d'armes au 16e chasseur à pied; Cuizat, maître d'armes au 1er bataillon de Forteresses; et les maîtres d'armes civils MM. Herpin, Riant, Barl, de Lille et Loridan, de Roubaix.


**BEURRE D'OOSTCAMP**

*le meilleur, frais tous les jours, à* **3.10** *le kilog, 13, rue du Bois. --- Téléphone.*


**Un vol important de bijoux, rue du Vivier.** — Un *vol de bijoux, dont les auteurs malheureusement* sont jusqu'à présent inconnus, a été commis, vendredi soir, rue du Vivier.

En rentrant chez elle vers onze heures, après une absence d'un certain temps, une piqurière demeurant rue du Vivier, Mlle Rosine Leclercq, constata qu'un malfaiteur s'était introduit dans sa maison et qu'après l'avoir fouillée de fond en comble, il s'était retiré en emportant une montre, plus eurs bracelets, des bagues et d'autres bijoux, le tout en or et estimé sept cents francs environ.

Aucune porte ni fenêtre n'ayant été fracturée, on croit que le ou les cambrioleurs ont escaladé le mur de la cour qui donne sur un terrain vague et qu'à l'aide d'une fausse clef ils ont ouvert la porte de l'habitation.

Samedi matin, une enquête a été ouverte par la police, mais jusqu'à présent ses recherches ont été vaines.

**Terrible accident dans un tissage. — Un homme grièvement brûlé.** — Un terrible accident s'est produit samedi matin, dans l'établissement Réquillart et Scrive, boulevard de Metz.

Depuis quelque temps des ouvriers sont occupés à réparer une chaudière. Afin d'éviter les accidents l'on avait pris la précaution de recouvrir de planches la partie de la chaudière mise à nu pour les réparations. De cette façon aucun malheur n'était à craindre, croyait-on. Samedi matin les faits sont venus apporter un cruel démenti.

Vers dix heures et demie, un mécanicien du nom de Alfred Bouvin, âgé de 35 ans, travaillait auprès des générateurs. Soudain il mit le pied sur les planches recouvrant la chaudière; un mouvement de bascule se produisit sans doute car l'ouvrier tomba dans la chaudière. Il allait être entièrement brûlé, mais, heureusement, il put se raccrocher et seule sa jambe gauche fut plongée dans l'eau bouillante.

Ses brûlures étaient très graves; il fut transporté dans une remise où les premiers soins lui furent donnés. Reconduit en voiture à son domicile, rue Lacroix, il reçut la visite de M. le docteur Dispa. Le praticien juge que son état exigera quelques mois de repos.

**Un accident d'usine.** — Un ouvrier peigneur de la société de peignage « l'Union », rue de Tourcoing, a eu pendant son travail la main droite prise dans les cylindres de son métier.

Le blessé est un nommé Félix Carlier, âgé de 18 ans, il a reçu les soins de M. le docteur Ballenghien qui lui a prescrit un mois de repos.


**Bien de bon** comme la fraise à la crême d'Oostcamp, **rue du Bois, 13,** (Téléphone). 30216


**Un accident au cimetière.** — Jeudi, vers 5 heures de l'après-midi, Mme Elodie Buffet, qui demeure rue Jacquart, cour Masurel, traversait avec une de ses filleules le cimetière de Roubaix, lorsque, près d'un monument en construction, un gamin laissa tomber le marteau d'un ouvrier sur le pied de Mme Buffet.

Le pied s'enfla rapidement et les personnes présentes durent faire une quête pour procurer une voiture à la blessée et la transporter à son domicile.

**La disparition d'un porte-monnaie.** — Une ménagère de la rue du Tilleul, Mme Beaudumont, était occupée, samedi matin, vers dix heures, sur la Grande-Place, à faire des emplettes au magasin de M. Vanasteele, lorsqu'au moment d'en solder le montant, elle s'aperçut qu'elle n'avait plus son porte-monnaie, contenant une douzaine de francs, et qu'elle possédait encore quelques instants auparavant chez M. Desfontaines.